

Aménagement hydroélectrique de la Péribonka

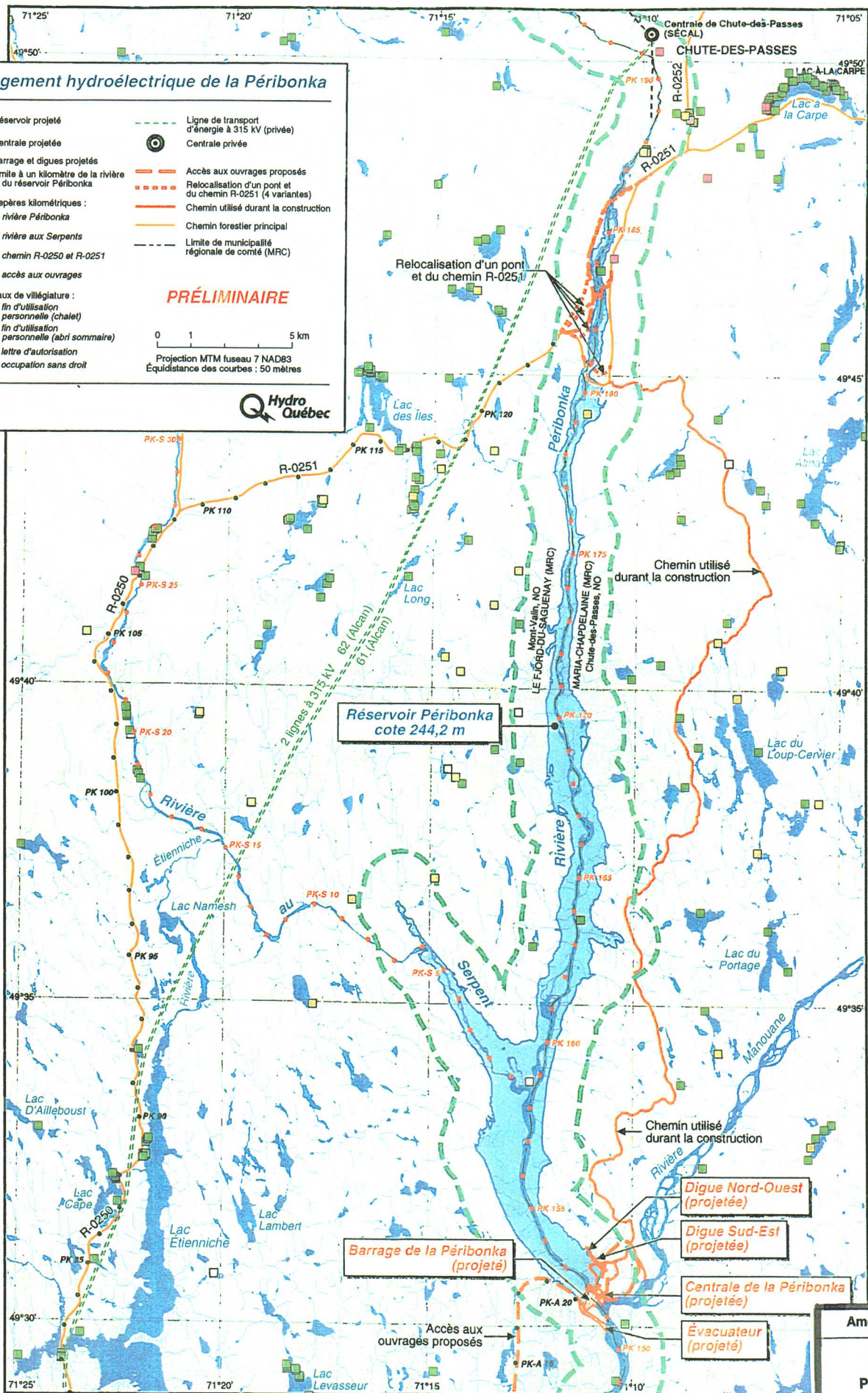
- Réservoir projeté
- Centrale projetée
- Barrage et digues projetés
- Limite à un kilomètre de la rivière et du réservoir Péribonka
- Repères kilométriques :**
 - PK 175 - rivière Péribonka
 - PK-S 5 - rivière aux Serpents
 - PK 115 - chemin R-0250 et R-0251
 - PK-A 5 - accès aux ouvrages
- Baux de villégiature :**
 - fin d'utilisation personnelle (chalet)
 - fin d'utilisation personnelle (abri sommaire)
 - lettre d'autorisation
 - occupation sans droit
- Ligne de transport d'énergie à 315 kV (privée)
- Centrale privée
- Accès aux ouvrages proposés
- Relocalisation d'un pont et du chemin R-0251 (4 variantes)
- Chemin utilisé durant la construction
- Chemin forestier principal
- Limite de municipalité régionale de comté (MRC)

PRÉLIMINAIRE

0 1 5 km
Projection MTM fuseau 7 NAD83
Équidistance des courbes : 50 mètres



Juin 2002



Aménagement Péribonka

Figure 1.2

Plan de localisation

Secteur de la confluence
Péribonka - Manouane

Hpl02pe22-ace.lh9 (2002-07-15)